REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-63 du 10 mars 1981

chargeant le Camarade Gratien CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire de l'intérim du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 9 Mars 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret n° 81-62 du 9 Mars 1981 **chargeant** le Camarade Romain VILON GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 9 Mars 1981.

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Mars 1981, le Camarade Gratien CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 10 mars 1981

Pour le Président de la République
absent, le Premier Vice-Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intér

Romain VILON GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 - MACP-MAEC 6 Autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 CPC 6 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-